

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_216 : CONTRAT D'ADHÉSION AVEC CITEO RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS PAPIERS

L'an deux mille dix sept, le douze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs, Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Jacques ROYER), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

N° DEL2017_216 : CONTRAT D'ADHÉSION AVEC CITEO RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS PAPIERS

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jacques ROYER, rapporteur,

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et ainsi participer à la fin de vie de ses produits.

Cette filière s'est mise en place au niveau national en 2007. L'éco-organisme agréé pour financer les soutiens au recyclage des tonnes collectées était la société ECOFOLIO.

Notre collectivité était déjà signataire de cette convention depuis 2008.

En 2017, les éco-organismes Eco-Emballages (filères emballages) et Ecofolio (filère Papiers) ont fusionné pour donner naissance à CITEO.

Le code de l'environnement prévoit que les personnes visées au I de l'article L.541-10-1 contribue à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés ainsi produits, notamment en versant une contribution financière aux éco-organismes agréés pour la filière papiers.

A ce titre, les éco-organismes versent à leur tour une participation financière aux collectivités locales ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Le Contrat Type (annexé à la présente délibération) définit notamment les conditions dans lesquelles CITEO verse les Soutiens Financiers à la Collectivité, propose à la Collectivité d'autres modes d'accompagnement et s'assure de la véracité des Déclarations réalisées par la Collectivité et ses Repreneurs.

Les engagements de CITEO sont notamment les suivants :

- Verser les Soutiens Financiers aux Collectivités dans les modalités prévues dans le Cahier des Charges et transmettre à la Collectivité le récapitulatif des tonnages soutenus ;
- Assumer dans ce cadre la gestion et l'exploitation des données déterminant le montant des Soutiens Financiers, le suivi de leur versement effectif, ainsi que le suivi et la compilation des tonnages de Déchets Papiers livrés au Repreneur et bénéficiant d'un Recyclage final ;
- Mettre à la disposition des Collectivités, à titre gracieux, des outils par le biais d'un espace extranet servant d'interface de gestion et permettant notamment la signature du Contrat Type et la Déclaration (l'Espace Collectivité).

Les principaux engagements de la collectivité sont :

- S'engager à contribuer à une harmonisation des schémas de Collecte au niveau national en s'appuyant notamment sur les recommandations de l'ADEME ;
- S'engager à déclarer les tonnages de Déchets Papiers recyclés ;
- S'engager à informer Citeo des actions engagées avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la filière Papiers.

La compensation financière prévue au contrat suivant son annexe 2 prévoit un barème unitaire de 80€/tonne à 100€/tonne suivant le standards de papiers recyclés.

Le contrat « Collectivités Papiers graphiques » prend effet au 1^{er} janvier 2018 et se termine au 31 décembre 2022.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212-3),

VU l'arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement,

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 novembre 2017,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier de la recette financière liée à la valorisation des papiers,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la passation entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la société CITEO du contrat «Collectivités Papiers graphiques».

AUTORISE madame la présidente à signer le contrat «Collectivités Papiers graphiques».

AUTORISE madame la présidente à signer, par voie dématérialisée, tout acte juridique lié au contrat «Collectivités Papiers graphiques», pour la période à compter du 1er janvier 2018.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL